

3.1.2. Les décisions financières

L'appréciation par les administrateurs des propositions et des documents présentés au conseil d'administration pour l'adoption du budget, l'approbation des comptes et les décisions financières qui relèvent du conseil, renvoie à la connaissance des caractéristiques financières et comptables du statut des Offices Publics de l'Habitat (voir 2.3.4. Les décisions budgétaires, comptables et financières).